



## EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000849

Séance du jeudi 25 juin 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Etaient présents :** **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU (représentée par Gabriel MOLLIER) **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 9.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au rapport 1.1.5), Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 8.1), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 8.1), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 2.3), Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 9.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.1), Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 1.1.1) **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (représenté par Jacky LOUISON) **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.2) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 3.2), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.1) **Deluz :** Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François :** Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT jusqu'au rapport 9.1) **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.6) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY (jusqu'au rapport 2.2) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 4.4) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.3).

**Etaient absents :** **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Torpes :** Bernard LAURENT.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTOZ

**Procurations de vote :**

**Mandants :** S. RUTKOWSKI, F. BRANGET, B. CYPRIANI, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du rapport 9.2), D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI (à partir du rapport 1.1.1), P. GONON, L. HAKKAR, V. HINCELIN, J.-S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), Y.-M. DAHOUI, A. MENETRIER (à partir du rapport 8.2), C. MICHEL (à partir du rapport 8.2), M. OMOURI, D. POISSENOT, E. SASSARD (à partir du rapport 2.4), J. SCHIRRER (à partir du rapport 9.2), R. REYLE (à partir du rapport 2.3), F. GILLET, D. PARIS, M. COTTINY.

**Mandataires :** Y. GUYEN, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, J.-C. ROY, J. PANIER (à partir du rapport 9.2), J.-P. GOVIGNAUX, J.-S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), O. FAIVRE-PETITJEAN, C. MICHEL, C. TISSIER, F. GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, S. JOLY (à partir du rapport 8.2), S. WANLIN (à partir du rapport 8.2), E. SASSARD, E. DUMONT, C. GELIN (à partir du rapport 2.4), M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 9.2), F. MISSEMER (à partir du rapport 2.3), C. PREIONI, D. JOLY, A. BLESSEMAILLE.

**Objet :** Plan Climat Energie Territorial

## Plan Climat Energie Territorial

**Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009/2014	Montant BP 2009 : 150 000,00 €
« Charte environnement »	Montant de l'opération : 129 000,00 €

### Résumé :

Le Grand Besançon copilote avec la Ville de Besançon la réalisation du Plan Climat Energie Territorial. Afin d'avoir des documents opérationnels pour 2010, une phase de concertation puis une phase d'élaboration doivent être planifiées en 2009 et 2010.

Le futur Plan Climat Energie Territorial s'attachera à mettre en valeur les 2 volets suivants :

- la lutte contre le changement climatique, (3x20 et facteur 4),
- l'adaptation du territoire à ces changements.

Afin de mobiliser le territoire, le Grand Besançon commence à mener des projets à l'attention de différents publics :

- les communes de l'agglomération, (Conseils en Orientation Energétique, sensibilisation des élus, ...),
- le grand public, (Opération « 240 familles » ; Soirée de lancement, ...),
- les scolaires,
- les acteurs socio économiques.

Par ailleurs, le Grand Besançon se fera accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mobilisation des acteurs, l'élaboration d'un livre blanc, la définition et le chiffrage de notre programme d'action « énergie climat ».

Afin de mener à bien le Plan Climat Energie Territorial, la feuille de route exposée ci-dessous pour l'année 2009 a été évaluée à 129 000 €. Le Grand Besançon sollicite une subvention du FEDER à hauteur de 53 700 €, et une subvention de l'ADEME à hauteur 49 500 €.

### **I. Le Plan Climat Energie Territorial**

Le Plan Climat Energie Territorial est un document qui doit être autonome car il aura une valeur réglementaire en 2012, sera opposable aux documents d'urbanisme et rendu obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants (Loi de Grenelle en préparation). De plus, il doit être conçu de façon à être autonome pour l'ADEME, car il sera une des conditions pour bénéficier des aides de l'agence à compter de 2010.

Enfin, dans le cadre de la « convention des Maires » nous serons amenés à communiquer spécifiquement sur notre plan climat.

Les Agenda 21 doivent, quant à eux, s'articuler autour de 5 axes, dont un sur la lutte contre le changement climatique. Ces éléments nous conduisent à réaliser un document autonome, mais également en cohérence avec l'Agenda 21 dont le premier axe s'intitulera « lutte contre le changement climatique ».

Lors du séminaire de lancement du Plan Climat énergie Territorial du 7 mai dernier, M. le Président a rappelé les principes suivants, fondateurs de notre PCET :

- un portage politique par le Président, les Vices Présidents et les Conseillers Municipaux en charge de ce dossier,
- un portage fort par les élus, en lien avec la Commission Développement Durable, et une forte implication des services en transversalité,
- un comité de pilotage équilibré entre l'Agglomération et la Ville de Besançon,
- un Plan Climat Energie Territorial autonome mais en parfaite cohérence avec l'Agenda 21,
- une communication unique Agglomération / Ville de Besançon.

Par ailleurs, notre Plan Climat Energie Territorial doit valoriser nos domaines d'excellence, nous permettre de monter le curseur petit à petit et anticiper les contraintes à venir. Pour cela, il nous faut continuer la sensibilisation telle que nous nous y sommes engagés au travers de la convention des Maires et Cit'ergie, et articuler nos politiques afin de réussir les 3x20 en 2020.

## **II. Méthodologie de travail pour l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial**

Afin d'avoir des documents opérationnels pour 2010, une phase de concertation puis une phase d'élaboration doivent être planifiées en 2009 et 2010. Le service environnement du Grand Besançon travaille avec la Direction de la Maîtrise de l'Energie de la Ville de Besançon pour le territoire bisontin, et en autonomie sur les 58 autres communes, avec un souci d'harmonisation de la démarche.

Le futur Plan Climat Energie Territorial s'attachera à mettre en valeur les 2 volets suivants :

- la lutte contre le changement climatique, (3x20 et facteur 4),
- l'adaptation du territoire à ces changements.

Afin de mobiliser le territoire, le Grand Besançon commence à mener des projets à l'attention de différents publics :

- les communes de l'agglomération,
- le grand public,
- les scolaires,
- les acteurs socio économiques.

Par ailleurs, le Grand Besançon se fera accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mobilisation des acteurs, l'élaboration d'un livre blanc, la définition et le chiffrage de notre programme d'actions « énergie climat ».

## **III. La sensibilisation des communes de l'Agglomération**

### **A/ L'élaboration de Conseils en Orientation Energétique**

Une action de sensibilisation et d'appui technique auprès des communes membres de l'agglomération a été engagée. En 2006, le Grand Besançon avait adhéré à la campagne d'affichage des consommations énergétiques Display et avait proposé aux communes d'en bénéficier. Un appel à candidatures a donc été lancé auprès des 58 communes (hors Besançon) de l'agglomération pour faire réaliser des Conseils en Orientation Energétique sur leurs bâtiments, ainsi qu'un affichage Display.

Dix-huit communes se sont portées volontaires pour cette démarche et ont priorisé les bâtiments à faire analyser sur leur commune, en n'en retenant qu'un ou deux. Il s'agit des communes de Auxon-dessus, Châtillon-le-Duc, Dannemarie-sur-Crête, Deluz, Ecole-Valentin, Fontain, Grandfontaine, Mamirolle, Nancray, Noiron, Pelousey, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Serre-les-Sapins, Thise, Vaire-Arcier et Vaux-les-Prés.

Une consultation sera donc prochainement lancée pour retenir un bureau d'études chargé d'analyser les bâtiments communaux (visite sur place) et leurs consommations énergétiques. L'étude permettra de hiérarchiser les actions d'amélioration énergétique à engager au regard de leur efficacité, de leur coût et de leur retour sur investissement.

L'analyse comprendra également une estimation des actions à engager pour atteindre un objectif de rénovation « Bâtiment Basse Consommation - Effinergie » (BBC - Effinergie).

Enfin, si les communes le souhaitent, le Grand Besançon éditera les affiches Display correspondant aux bâtiments analysés et les communes pourront ainsi afficher les consommations de leur patrimoine.

## B/ La sensibilisation des élus

En septembre, 4 réunions sur les thèmes du Développement durable seront organisées dans 4 secteurs du territoire. Ces réunions permettront d'apporter une information généraliste sur le réchauffement climatique, les ressources locales et la solidarité. Elles serviront également d'information et de mobilisation des élus pour l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial qui débutera en octobre.

Une information des élus communautaires devra être organisée d'ici fin 2010. Les communes devront également être sensibilisées lorsque le plan d'action du Plan Climat Energie Territorial sera approuvé.

## C / Budget prévisionnel 2009 « Plan Climat Energie / volet communes »

Le budget prévisionnel pour l'élaboration des COE est estimé à 27 000 €.

Plan de financement prévisionnel :

- ADEME : 70 % soit 18 900 €,
- Grand Besançon : 30 % soit 8 100 €.

## **IV. La sensibilisation du grand public**

### A/ La création d'un « Bruit de fond Climat »

Afin de sensibiliser et faire adhérer le plus grand nombre, le Grand Besançon et la Ville de Besançon s'attacheront à créer un bruit de fond Climat. Il pourra s'agir de l'organisation de soirées débats sur le thème du changement climatique, mais également de relayer des actions réalisées par d'autres acteurs (relais d'information au travers du site Internet, appui à l'organisation de séances de sensibilisation, ...).

### B/ Opération « 240 familles »

Le Grand Besançon et la Ville de Besançon font le choix de former un noyau de 240 familles à la maîtrise de l'énergie. Ces familles, une fois formées, auront pour mission de devenir référentes auprès d'autres familles du territoire.

L'objectif est de sensibiliser un noyau de familles qui deviendront des ambassadeurs de la maîtrise de l'énergie, de favoriser la sensibilisation, l'information sur des cas pratiques, de permettre l'accès à l'information à l'ensemble des catégories socioprofessionnelles.

Le projet sera réalisé en 2 phases distinctes :

#### 1<sup>ère</sup> Phase : Le choix d'un panel représentatif du territoire

La commune de Besançon se composant d'environ 117 000 habitants va se fixer l'objectif de sélectionner 122 familles. Le Grand Besançon, composé de 59 communes avec une population atteignant environ 178 000 habitants, choisit de sélectionner 118 familles sur les communes autres que Besançon.

Après un appel à candidature, ces familles seront sélectionnées durant l'été afin d'avoir le panel le plus représentatif possible de la composition des foyers de l'agglomération : différentes catégories socioprofessionnelles, tous les âges, toutes les compositions de famille,...

Une première séance de formation des familles sera réalisée au travers de la visite du logement « Fontaine-Eco, et toi ? ». Seront acquis les principales données sur les thématiques Energie, Eau, Déchets et les budgets des familles.

Les familles s'engageront à être membres de l'action pour une durée d'une année minimum. Durant cette période elles devront relever leurs consommations énergétiques et visualiser (ou non) l'impact de leurs gestes quotidiens.

En même temps, un conseiller de l'Espace Info-Energie (EIE) réalisera une visite au domicile de la famille. Celle-ci aura pour objet de faire un diagnostic de l'habitat, de montrer par des outils visuels les dysfonctionnements en matière d'isolation par exemple, de la mobilité (analyse et choix des modes de déplacement), et de préconiser des actions visant à économiser l'énergie.

Après la rédaction du diagnostic, le conseiller prendra rendez-vous avec les familles. Celles-ci seront conseillées de manière efficace et appropriée pour les aménagements nécessaires de leur habitat au sein des locaux de l'EIE.

### 2<sup>ème</sup> Phase : La démultiplication de l'action au second semestre 2010

Cette seconde phase débutera après l'adoption de notre Plan Climat Energie territorial. Ces familles deviendront nos témoins locaux pour nous aider à montrer que chaque geste compte et que chacun peut être acteur, à son niveau, de l'atténuation du réchauffement climatique. Ces familles seront également pilotes pour alimenter la centrale de Négawatt élaborée dans le cadre du projet « rêve d'avenir » et deviendront des ambassadeurs pour former d'autres familles.

#### C/ Soirée de lancement du Plan Climat Energie Territorial

Une soirée de lancement de notre Plan Climat Energie Territorial devra être organisée au début de l'automne 2009 afin de faire connaître notre démarche et de susciter l'adhésion de la population au projet.

#### D / Budget prévisionnel 2009 « Plan Climat Energie / volet Grand public »

Le budget prévisionnel pour l'opération « 240 familles » est estimé aujourd'hui à 7 000 € pour 2009. Il sera réévalué en fonction de l'évolution du projet.

Plan de financement prévisionnel :

- ADEME : 30 %, soit 2 100 €,
- FEDER : 50 % soit 3 500 €,
- Grand Besançon : 20 % soit 1 400 €.

N'est pas comptabilisée la participation de la Ville de Besançon.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de la soirée de lancement du Plan Climat Energie Territorial est estimé à 6 000 €.

Plan de financement prévisionnel :

- ADEME : 30 %, soit 1 800 €,
- FEDER : 50 % soit 3 000 €,
- Grand Besançon : 20 % soit 1 200 €.

## **V. La sensibilisation des acteurs socio économiques**

### A/ Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de notre PCET

Afin d'élaborer le PCET, le Grand Besançon va faire appel à un Assistant à maîtrise d'ouvrage de septembre 2009 à octobre 2010.

Celui-ci aura pour mission d'animer le séminaire de lancement auprès du grand public, les différents ateliers de concertation du Plan Climat Energie en 2009, d'animer le séminaire des acteurs à l'automne, de rédiger un « Livre Blanc » du territoire, d'animer sa restitution, de piloter des groupes de travail techniques et financiers pour le chiffrage et la planification des actions puis élaborer les deux programmes d'action, un pour la Ville, l'autre pour l'Agglomération.

## B/ L'organisation du séminaire des acteurs

Les acteurs du territoire, qui, s'associant à nous, nous permettront de réussir notre Plan Climat, sont d'une part les consommateurs importants d'énergie (professionnels du bâtiment, des transports, des travaux publics, des professionnels ayant des process particulièrement énergivores, ...), les grands employeurs (hôpital, faculté, ...), mais également les pôles de compétitivités, les chambres consulaires et les organismes financiers (Cf. Annexe 2).

L'organisation d'un séminaire des acteurs afin de lancer une concertation pointue avec nos partenaires sera organisée fin octobre. Ce séminaire se déroulera sur une journée avec une conférence le matin et des ateliers thématiques l'après midi.

## C / Budget prévisionnel 2009 « Plan Climat Energie / volet acteurs socio-économiques »

Le budget prévisionnel pour l'élaboration du séminaire des acteurs est estimé à 9 000 €.

Plan de financement prévisionnel :

- ADEME : 30 %, soit 2 700 €,
- FEDER : 50 % soit 4 500 €,
- Grand Besançon : 20 % soit 1 800 €.

Le budget prévisionnel pour l'AMO est estimé à 80 000 €.

Plan de financement prévisionnel :

- ADEME : 30 %, soit 24 000 €,
- FEDER : 50 % soit 40 000 €,
- Grand Besançon : 20 % soit 16 000 €.

## **VI. Plan de financement global 2009 du Plan Climat Energie Territorial**

Afin de mener à bien le Plan Climat Energie Territorial, la feuille de route exposée ci-dessus pour l'année 2009 a été évaluée à 129 000 €. Le Grand Besançon sollicite une subvention du FEDER à hauteur de 51 000 €, et une subvention de l'ADEME à hauteur de 49 500 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Plan Climat Energie Territorial : 129 000 €
- Financements : FEDER : 51 000 €  
ADEME : 49 500 €  
Grand Besançon : 28 500 €

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

### **A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le programme de réalisation du Plan Climat Energie Territorial,**
- **se prononce favorablement sur le lancement des démarches nécessaires pour la réalisation du Plan Climat Energie Territorial,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès du FEDER et de l'ADEME.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111  
Contre : 0  
Abstention : 0

PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité

RECU 03. JUIL 2009

Pour extrait conforme,

Le Président

## Annexe I

### Calendrier prévisionnel pour l'élaboration de notre Plan Climat Territorial

Calendrier	Evénement prévu	Complément d'information
<b>Mai 2009</b>	<b>7 mai</b> : Séminaire de lancement politique du Plan Climat	Lancement de la gouvernance et préfiguration
<b>Juin 2009</b>	<b>19 juin</b> : 2 sessions de formation des agents sur plan Climat	Adhésion des agents à la démarche
<b>Juillet / Août 2009</b>	Sélection de « 240 foyers pilotes » sur les 59 communes pour tester des gestes simples permettant de réaliser des économies d'énergie.	Ces familles seront des témoins privilégiés dans la construction du PCET
<b>Septembre 2009</b>	<b>4 ateliers Développement durable</b> au sens large dans 4 secteurs périphériques  <b>Ateliers de concertation Agenda 21</b> dans les quartiers de besançon. Questionnaire Développement Durable pour le grand public pour recueillir l'avis de chacun.	Indication des prochaines dates d'ateliers aux participants pour inscription Organisé par la Mission DD de la Ville de Besançon Pour toucher ceux qui ne se déplacent pas aux ateliers.
<b>Octobre 2009</b>	Soirée PCT grand public : Projection du Film « Home » de Yann Arthus Bertrand et débat. <b>(non validé)</b> <b>Séminaire des acteurs « plan Climat »</b> : Une journée composée d'une séance plénière le matin et d'ateliers de travail thématiques l'après midi.(urbanisme, transport, énergies renouvelables...)  <b>Séminaire des acteurs « Agenda 21 »</b> : Forme à définir par la mission DD de la Ville de Besançon	<b>Lancement officiel et politique du plan Climat auprès de la population</b> Professionnels du bâtiment, des transports, des travaux publics, les grands employeurs, les pôles de compétitivité, les chambres consulaires, les organismes financiers... (Annexe 2)  Associations environnementales et sociales, acteurs de la biodiversité, de la solidarité, de la cohésion sociale... Liste à définir par la mission DD de la Ville de Besançon
<b>Novembre / Décembre 2009</b>	<b>Ateliers thématiques PCET (4)</b> - Habitat et Urbanisme - Transport de personnes - Transport de marchandises - Economie et entreprises	L'objectif est de concevoir ce qu'il faut faire sur le territoire pour arriver aux « 3*20 en 2020 ».
<b>Janvier 2010</b>	<b>Rédaction du « livre blanc » du PCET</b>	Ce document devra faire apparaître nos points forts et nos faiblesses puis retranscrire toutes les attentes exprimées au cours de la concertation.
<b>Février / Mars 2010</b>	<b>Restitution du « Livre blanc » du PCET : Forme de la restitution à définir.</b> <b>Etude et chiffrage</b> des propositions issues du livre blanc : Mise en place d'ateliers techniques et financiers	
<b>Avril 2010</b>	<b>Elaboration des programmes d'action du plan climat : un Ville et un Agglo</b> Chaque partenaire sera invité à élaborer son propre programme et signer une charte d'engagement.	Chaque programme sera effectué en fonction des compétences des collectivités
<b>Mai 2010</b>	Validation des programmes en Bureau et Conseil	
<b>Juin 2010</b>	<b>5<sup>ème</sup> forum DD</b> : Exposé des différents volets (changement climatique, biodiversité et social)	
<b>Septembre 2010</b>	<b>Séminaire du Plan Climat Energie territorial</b> : Detail des programmes d'actions et signature de la charte d'engagement par nos partenaires.	Mulhouse et Grenoble ont procédé ainsi.

## Annexe 2

### Liste non exhaustive des acteurs Plan Climat à mobiliser

<b>Transport :</b>	<p>Pôle de compétitivité « véhicules du futur » (entre Belfort et Montbéliard) Développement de systèmes de mobilité propre et intelligent.</p> <p>UTBM : Pile à combustible.</p> <p>Organisation Professionnelle des transporteurs</p> <p>SNCF (fret)          VNF (fluvial)      AP2R (autoroute)</p> <p>Autres à définir</p>
<b>Acteurs ayant une approche « énergie » :</b>	<p>Pôle de compétitivité « microtechniques » (Témis innovation)</p> <p>Institut Pierre Vernier (repérage d'entreprises avec poss de mettre des ENR) P°</p> <p>Hydroélectrique et solaire.</p> <p>Pôle énergie Franche Comté</p> <p>UIMM : Union des industries et métiers de la métallurgie</p> <p>EDF / GDF / POWEO / Direct Energie</p> <p>Pôle de compétitivité « ténérolis » (sur les Enr à Lyon)</p>
<b>Bâtiment :</b>	<p>Fédération du bâtiment du Doubs / CAPEB /</p> <p>Cabinet Benoit / Fnaim</p> <p>SAIMB / Néolia / Grand Besançon Habitat / Habitat 25</p> <p>ADIL / CAUE</p>
<b>Travaux Publics :</b>	<p>Fédération des TP (pôle expertise sur l'aménagement durable du territoire)</p> <p>SEDD : Aménageur avec son « GIE Iso 14001 »</p>
<b>Chambres consulaires :</b>	<p>CCI (M. Marion) + CCID +CRCI</p> <p>Chambre des métiers + Chambre régionale</p> <p>Chambre d'agriculture + Chambre régionale</p>
<b>Finances :</b>	<p>Caisse des dépôts et consignations (M. Guerrin)</p> <p>Ozéo (M. Ducimetière)</p> <p>Autres Banques</p>
<b>Employeurs importants :</b>	<p>Izidis (logisticien de casino) / Système U (à St Vit) /Colruyt</p> <p>Papeteries de Novillars</p> <p>Hôpital / Faculté / ENSMM / La Poste</p> <p>Bourgeois découpage</p> <p>Autres à définir</p>
<b>Divers :</b>	<p>Labos Chrono environnement et théma</p> <p>Club PDE</p> <p>Eolien : Opale à Fontain et autres</p> <p>Organismes de formation : Afpa et Greta ...</p> <p>Autres à définir</p>